

# Procès-verbal

Commission de la formation et de la vie  
universitaire  
20 janvier 2014

La commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université d'Angers s'est réunie en séance plénière le 20 janvier 2014 à 14h30 dans la salle du conseil, 40 rue de rennes, sous la Présidence de M. Saint-André, Président de l'Université.

|  |                                   |
|--|-----------------------------------|
| <b>Didier PELTIER</b><br><b>Vice Président du CEVU</b> | <b>Présent</b>                    |
| Philippe ALLAIN  | Présent                           |
| Carole AVIGNON   | Présente                          |
| Aziz BALLOUCHE   | Présent                           |
| Laurent BORDET   | Présent                           |
| Alphonse CALENDIA                                      | Présent                           |
| Phuong Lien CARION                                     | Procuration à Gaëlle Chevallereau |
| Gaëlle CHEVALLEREAU<br>Suppléante : Lucie PEPIN        | Présente                          |
| Mélanie CHEVALIER                                      | Absente                           |
| Régis COUTANT  | Procuration à Nathalie Jousset    |
| Laure COIGNARD   | Absent                            |
| Alexia CUISNIAK  | Absente                           |
| Christophe DANIEL                                      | Présent                           |
| Anne-Laure DAVID                                       | Absente                           |
| Wesley DELAGE<br>Suppléant : Jade LEROY                | Absent                            |
| Sadialiou DIALLO<br>Suppléante : Robineau Aline        | Absent                            |
| Chloé DUCHÈNE<br>Suppléante : Charlène LUCAS           | Présente                          |
| Baudouin FEIDEL<br>Suppléant : Timothée WADOUX         | Absent                            |
| Yoann GOSSE<br>Suppléant : Florian BOIS                | Absent                            |
| Fabrice GUERIN   | Présent                           |
| Guido HULSMANN   | Présent                           |
| Antoine JACQUET<br>Suppléant : Gaël SAINT JALMES       | Présent                           |
| Nathalie JOUSSET                                       | Présente                          |
| Cyrille LAHEURTE                                       | Procuration à Didier Peltier      |
| Félicien LEMAIRE                                       | Présent                           |
| Pascal LENOIR  | Présent                           |
| Julia LERAY<br>Suppléant : Martial LAUNAY              | Absente                           |
| Philippe LERICHE                                       | Procuration à Sabine Mallet       |
| Nathalie LUSSON  | Présente                          |
| Sabine MALLET  | Présente                          |
| Lucile MERBAH<br>Suppléante : Laetitia LAURENT         | Absente                           |
| Sandra PALMERO   | Procuration à Christophe Daniel   |
| Jérémie PLANCHENAU<br>Suppléante : BINIER Thomas       | Absent                            |
| Ghislaine PLAUD  | Procuration à Didier Peltier      |
| Loïc PULIDO  | Présent                           |

|  |                             |
|--|-----------------------------|
| Jérémy QUILLERÉ<br>Suppléant : Vincent COUSSEAU    | Présent                     |
| RAVENEAU Julien<br>Suppléant : DE SAINT-JEAN Karen | Présent                     |
| David RULENCE                                      | Procuration à Sabine Mallet |
| Aymeric SEASSAU                                    | Absent                      |
| Christelle TRAON                                   | Présente                    |

◆ **Membres présents invités :**

Mme Bernard, vice-présidente déléguée à la formation tout au long de la vie et à la valorisation pédagogique

M. Dumas, Assesseur à la pédagogie, Faculté de Lettres, Langues et Sciences Humaines

Mme Favreau, Doyen de la Faculté de Droit, Economie et Gestion

M. Latouche, Directeur de la formation continue

M. Morice, Vice Président délégué à la culture et aux initiatives

M. Prouchet, Directeur du SUAPS

Mme Rey, Assesseur à la pédagogie, ITBS

M. Schaub, Directeur de l'UFR Sciences

|   |    |
|---|----|
| 1. Informations .....   | 5  |
| 1.1. Etat d'avancement du projet de CUE (annexe1) .....   | 5  |
| 1.2. Elections étudiantes.....  | 12 |
| 1.3. Le projet EPU .....  | 12 |
| 1.4. Organisation des jurys dans le cadre de l'ESPE .....   | 13 |
| 1.5. Politique de tarification "Formation Continue" .....   | 14 |
| 1.6. Campagne d'évaluation des formations 2013/2014 : Calendrier opérationnel .....                               | 15 |
| 2. Approbation du procès-verbal du 25 novembre 2013 .....   | 16 |
| 3. Créations de diplômes universitaires (DU) : .....  | 16 |
| 3.1. DU "Exploitation opérationnelle d'un camping" .....  | 16 |
| 3.2. DU "Compétences en Anglais" .....  | 17 |
| 3.3. DU "Sécurité routière et prévention des risques" .....   | 18 |
| 4. Calendrier universitaire 2014/2015 (Annexe 2) .....  | 18 |
| 5. Présentation des trames de comptes-rendus : comité de pilotage pédagogique et conseil de perfectionnement..... | 19 |
| 6. Bilan du mandat du Vice Président Etudiant (Annexe 3) .....  | 20 |
| 7. Demandes de labellisation et de subventions FSDIE .....  | 20 |
| 8. Bilan de l'utilisation des fonds "FSDIE" pour l'année 2013 (Annexe 4).....                                     | 22 |

## **1. Informations**

M. Peltier invite les membres de la commission à observer une minute de silence à la mémoire de Jean-Luc Clédy, participant assidu des séances du CEVU.

M. Saint-André ajoute qu'une cérémonie aura lieu à l'IUT le 1er février prochain à 11 heures en hommage à Jean-Luc Clédy.

### **1.1. Etat d'avancement du projet de CUE (annexe1)**

M. Saint-André rappelle le cadrage : le PRES l'UNAM a été transformé automatiquement en CUE dès la parution de la loi du 22 juillet 2013. Cependant, il ne s'agit pas du format définitif.

Les établissements qui dépendent de l'enseignement supérieur de la recherche ont l'obligation de se positionner par rapport à une communauté d'universités soit en tant que membre fondateur, soit en tant que membre associé.

Les autres établissements (privés ou dépendant d'autres ministères) peuvent se positionner comme membres ou comme associés.

Les statuts de la communauté d'universités doivent être déposés avant le 22 juillet prochain. En pratique, ils devront être rédigés au plus tard fin avril et devront être validés par l'ensemble des membres participant à la CUE.

A partir du 22 juillet 2014, la CUE dispose d'un an pour mettre en place ses instances de gouvernance.

Une incertitude persiste sur la mise en œuvre de ce calendrier. Malgré l'annonce du Ministère de la parution de l'ensemble des décrets d'application au 22 janvier 2014, un seul décret est paru. Il n'est donc pas certain que le gouvernement réussisse à maintenir ce calendrier. De nombreux points restent complexes en terme d'application de la loi : d'une part, la participation de 75 % des membres fondateurs aux instances de la CUE pourrait conduire à la mise en place de conseils pléthoriques, d'autre part, un cavalier législatif circule sous la forme d'un amendement à la loi sur l'agriculture. Celui-ci pourrait modifier les conditions électorales des futures communautés d'universités et établissements. Au delà de 10 membres fondateurs il est possible d'organiser les élections sous la forme d'un suffrage indirect. En deçà de 10, il s'agit d'un suffrage direct. L'amendement supprime cette phrase qui laisse toute liberté aux fondateurs de la communauté d'écrire leurs statuts comme ils le souhaitent. Cet amendement est intéressant, mais le conseil constitutionnel n'apprécie pas les cavaliers législatifs. Même si ce texte a été voté en 1ère lecture par l'assemblée nationale et qu'il sera sans doute voté par les deux assemblées sans difficulté, il n'est pas certain qu'il paraisse au final, et ceci ne sera pas tranché avant mai 2014 au plus tôt.

Les réflexions ont débuté il y a maintenant un an et les conseils ont été tenus régulièrement. La réflexion a évolué vers un périmètre interrégional. Beaucoup de choses se font déjà au niveau interrégional. Les informations sur la future initiative d'excellence laissent supposer que la réponse pertinente en ce qui concerne le Grand Ouest est une réponse interrégionale et de ce fait se pose la question du portage puisque l>IDEX doit

être portée par une CUE. Dans le cas de la création de 2 CUE régionales, le projet d>IDEX ne pourrait être porté que par une seule communauté qui obtiendrait le leadership.

Le 14 décembre dernier, les 2 bureaux se sont réunis pour élaborer un document stratégique vers une communauté d'universités et établissements interrégionale, seul scénario sur lequel les membres travaillent actuellement.

Le conseil d'administration a approuvé à une très large majorité le projet de CUE interrégionale le 16 janvier dernier.

Jusqu'à la fin du mois de mars des réunions sont organisées pour travailler sur le projet.

L'étude en cours révèle que de nombreux acteurs de la région Bretagne et Pays de la Loire travaillent déjà ensemble :

➤ **Structures de recherches communes :**

- Biogenouest
- Cancéropôle GO
- FR IUML
- FR IRSTV
- FR LaboMat
- Gis ValorOuest
- Gis Bretagne détection
- Gis Europole MER
- Pôle Végétal et environnement
- 5 UMR CNRS-Universités communes

➤ **Outils issus du Programme d'Investissement d'Avenir 1 (2010 et 2011)**

- SATT Ouest Valorisation
- Cinq Labex (IRON, IGO, Comin-Labs, Mer, Lebesgue)
- IEED France Energies Marines
- IHU prometteur CESTI
- IRT B-COM, IRT Jules Verne
- Plusieurs Equipex, infrastructures, cohortes...

➤ **Plusieurs structures de formations communes**

- Quinze spécialités de Master
- Trois 1ères années de Master
- Quatre licences professionnelles
- Des établissements localisés dans les 2 régions (Agrocampus ouest...)

➤ **Des pôles de compétitivité communs**

- Images et Réseaux
- Végépolys
- ID4Car
- EMC2,
- Valorial
- Atlanpole Biothérapies
- Mer Bretagne
- Elastopôle , S2E2

➤ **Des spécialisations intelligentes similaires**

- Mer
- Agroalimentaire
- Matériaux
- STIC
- Santé
- Industries créatives....

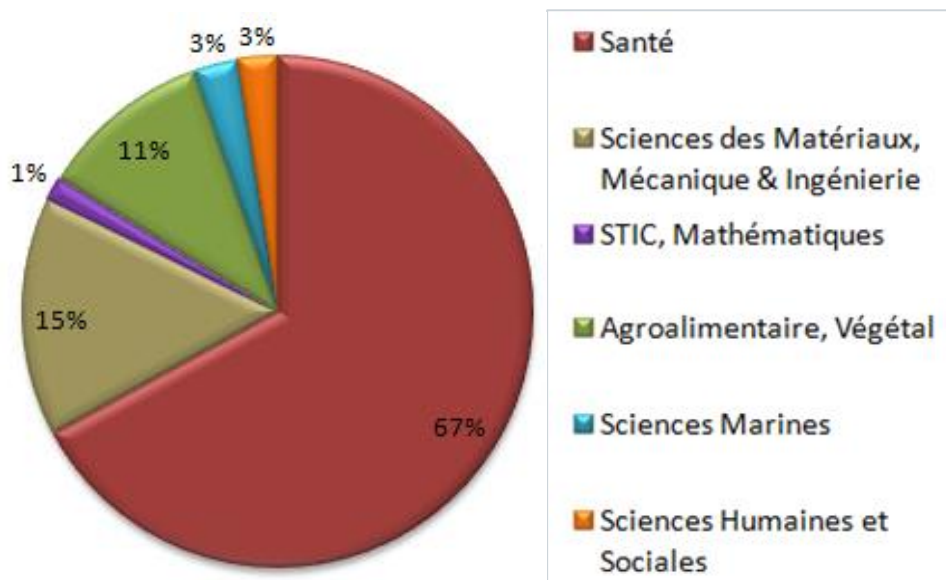
M. Saint-André ajoute que les deux régions ont voté le principe que tous les pôles de compétitivité bretons et ligériens s'étendent aux 2 régions. En partenariat avec la commission européenne, les régions ont travaillé à la définition de leur spécialisation intelligente et à plus de 80 % elles sont communes.

Cette collaboration se traduit au niveau des publications : le nombre de publications communes reste faible, représentant 4,2% de la part des publications Bretagne / Pays de la Loire mais ce nombre a augmenté de 35% entre 2008 et 2012. Les Pays de la Loire sont :

- la 2ème région partenaire de la Bretagne pour les matériaux, les polymères, la microbiologie, la virologie et l'immunologie
- la 3ème région partenaire pour la physique du solide, l'agro-alimentaire, la chimie organique, minérale et nucléaire, l'écologie, la biologie marine et les STIC.

Le 1er partenaire des deux régions est la région parisienne.

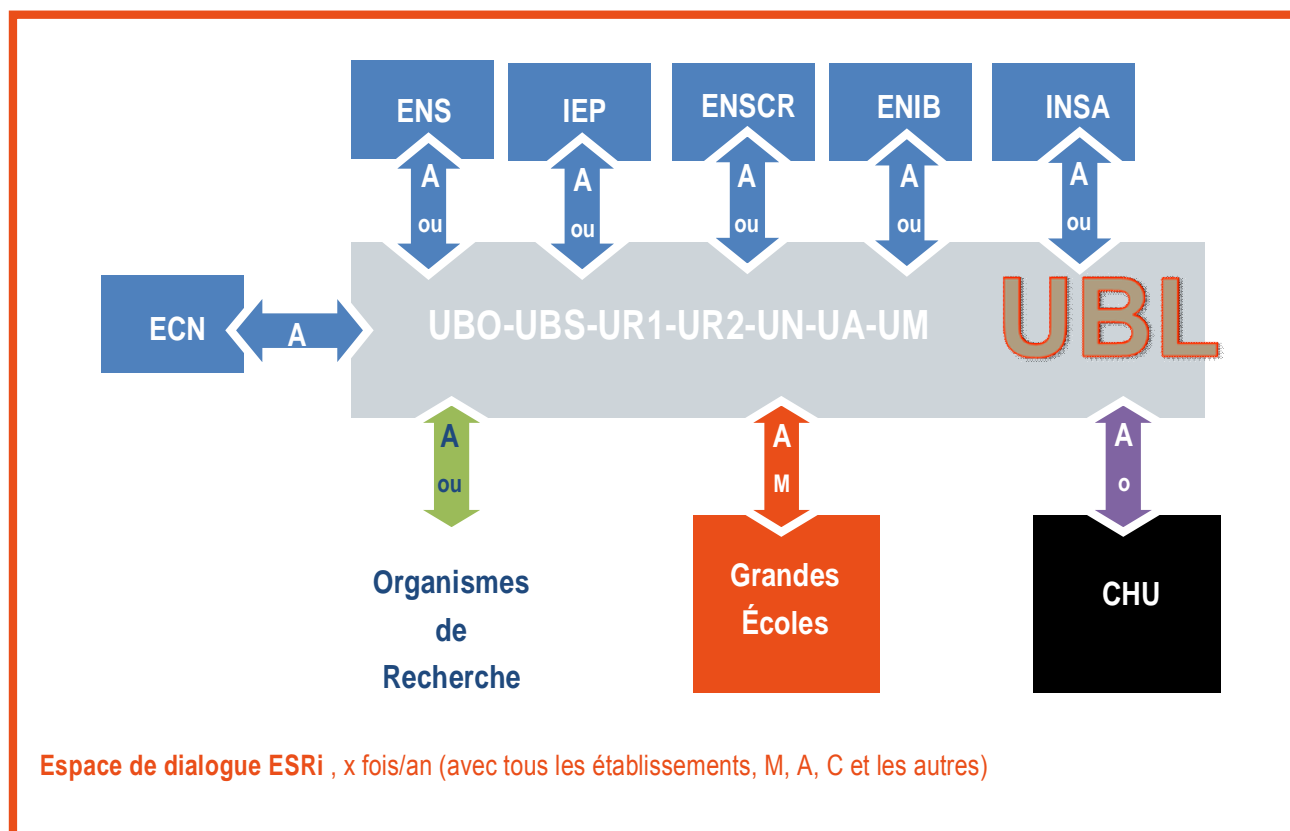
**Co-publications par champ disciplinaire**



M. Saint-André indique que 2/3 des publications communes sont du domaine de la santé et il souligne que le domaine santé s'est structuré à l'échelon interrégional depuis 10 ans. L'augmentation de 35 % s'explique sans doute, pour une part importante, par la montée en puissance des collaborations issues du PIA1.



### Structuration envisagée pour l'Université Bretagne Loire :



M: Membre A: Association & C: Convention (avec la CUE ou un Membre CUE)

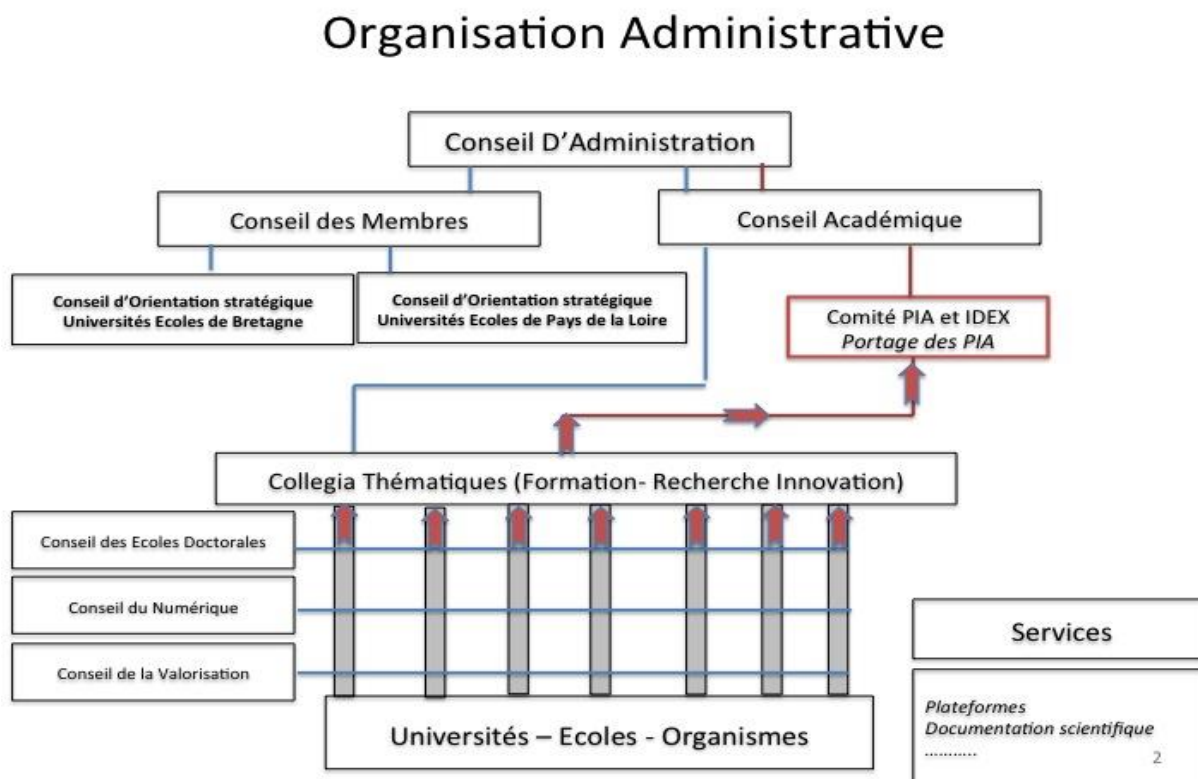
Les fondateurs seront les universités et éventuellement les écoles dépendant du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Ce ne sera pas le cas pour l'Ecole Centrale de Nantes qui se positionne comme associée. Pour les Ecoles dépendant du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Bretonnes rien n'est encore bien défini.

Les organismes de recherche peuvent être membres ou associés. Le CNRS pourrait se positionner comme membre.

Le site d'Angers de l'ENSAM ne détient pas la personnalité morale mais il peut néanmoins se positionner comme membre ou associé.

Il est envisagé de mettre en place un espace de dialogue réunissant l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche.

**Schéma provisoire sur la gouvernance :**



Une réflexion est en cours sur la place des composantes, au sens strict du terme, des universités en particulier dans ces collegia thématiques et dans ce schéma général.

**Dévolutions et coordination au sein de la CUE**

**Recherche scientifique, diffusion et valorisations des résultats**

M. Saint-André relève quelques points de ce qui pourrait être dévolu ou coordonné par la CUE

- Mise en œuvre d'un label commun de la production scientifique sur le modèle université Bretagne Loire à Angers,
- Généralisation du mandat unique c'est à dire obligation de signaler et déposer les résultats publiés de la recherche, (archives ouvertes sur le modèle que l'on développe à l'Université à Angers et qui pourrait être généralisé à l'échelle de la communauté)
- Favoriser le développement de la coordination avec la SATT
- ...

**Sur le plan de la formation et de la formation tout au long de la vie**, tout ce qui est de niveau BAC-3 à BAC + 3 sera coordonné au niveau local ou au niveau régional en fonction du sujet. En revanche la gestion et la coordination de la formation doctorale sera de la compétence de la communauté d'universités avec délivrance du doctorat sous la forme de "docteur de l'université Bretagne Loire à l'université d'Angers". Le pilotage des instituts d'excellence sera de la compétence de la CUE.

**Les fonctions supports :**

Un certain nombre de réflexions sont assez préliminaires, l'objectif prioritaire est de créer une structure légère avec la possibilité en fonction de décisions qui seront prises sur la dévolution et sur la coordination que tel ou tel membre se charge de tel ou tel aspect du fonctionnement des "fonctions supports".

M. Saint-André indique que le document stratégique est en cours de finalisation. Cependant les statuts ne pourront pas être écrits tant que la liste de membres fondateurs et associés n'est pas définitive. L'Université d'Angers s'est positionnée comme membre fondateur. Le conseil d'administration de l'Université d'Angers a répondu positivement. Les statuts devront être votés au conseil d'administration au plus tard en mai prochain. Une information sur le projet de CUE aura lieu lors d'une assemblée générale des personnels et des étudiants élus le 30 janvier prochain à 12 heures à l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines.

Melle Duchène souhaite avoir plus d'informations sur les collegia.

M. Saint-André répond que les collégia seront des structures de coordination et de projets sur des grandes thématiques plus ou moins transversales. Actuellement une réflexion est menée sur les points suivants :

- La définition d'un collégium et de son périmètre et comment favoriser son fonctionnement en coordination avec les composantes et les équipes de recherche et le conseil académique.

Il s'agira de structures souples qui pourront évoluer dans le temps. Aucun budget n'est attribué à proprement dit pour ces collégia.

M. Allain, demande si le souhait des politiques de réduire le nombre de régions de 22 à 15 aura une incidence sur le projet CUE.

Lors de la dernière visioconférence, M. Saint-André répond que cette question n'a pas été évoquée. Il ne s'agit pas d'une question d'actualité "dans l'urgence". Par contre dans le cadre d'une projection à 15 ou 20 ans, la dimension pertinente serait au minimum une région Bretagne/Pays de la Loire. Les annonces récentes ne semblent pas modifier significativement la réflexion en cours et le calendrier.

M. Ballouche demande ce que deviendraient les formations, les équipes de recherche qui ne se situeraient pas exactement dans ce périmètre si une structure de ce genre se mettait en place. Il prend l'exemple des collaborations avec les universités voisines comme Tours ou au delà celles de Normandie.

M. Saint-André répond que cela ne devrait pas changer les relations actuelles. Tout ne pourra pas faire partie de collegia thématiques. Il faudra cependant être attentif à ce que ces structures de coordination qui ont facilité le travail en commun de personnes travaillant sur des thématiques proches ne soient pas des structures "exclusives." Le nombre de collegia restera limité, ils seront transdisciplinaires et il ne s'agira pas de regroupement de composantes car constituer des collegia de composantes engagerait un processus fusionnel. Certaines thématiques n'ont pas assez de poids pour former un collegium mais ce sont des thématiques d'excellence auxquelles il faudra être attentif. Elles resteront pilotées comme elles le sont aujourd'hui.

M. Schaub ajoute que lors de réunions entre Directeurs d'UFR scientifiques des deux régions, la carte des formations a été évoquée. Un recensement des formations scientifiques des 7 universités est effectué. L'idée n'est pas de supprimer des formations mais de travailler ensemble.

M. Saint-André répond qu'effectivement une fois le travail de cadrage établi, les acteurs du terrain doivent se saisir du projet pour alimenter la réflexion.

Melle Duchène s'interroge sur le devenir du site de Cholet et des formations en dehors des collegia.

M. Saint-André répond que les formations de Bac à Bac +3 seront de la compétence locale. Cependant, comme toute formation universitaire, elles doivent s'adapter à l'évolution des besoins de formation du pays. Pour les masters cohabilités au niveau régional et interrégional, une des priorités sera de regarder comment ils fonctionnent et comment optimiser les relations entre les équipes pédagogiques et les étudiants de façon à dispenser aux étudiants la meilleure formation possible. L'objectif n'est pas de fermer des formations mais de les améliorer.

Un plan d'équipement numérique et d'utilisation des outils numériques permettra d'améliorer la qualité de la formation et la qualité du lien entre les équipes de direction et les chercheurs et pas seulement au niveau des formations.

### **1.2. Elections étudiantes**

M. Saint-André rappelle que la date limite du dépôt des listes de candidatures pour les élections étudiantes au sein des conseils centraux est fixée au 21 janvier au soir. Sous réserve de vérification réglementaire, il va être offert aux étudiants déposant une liste, la possibilité d'éditer des tracts par la reprographie. Les modalités seront précisées par mail. Compte-tenu du délai contraint, les tracts devront être adressés au plus tard mercredi 22 janvier 2014. La publication officielle des listes par arrêté aura lieu vendredi 24 janvier prochain. Les tracts seront à disposition lundi 27 janvier 2014 au matin.

### **1.3. Le projet EPU**

Mme Mallet souhaite avoir un point d'information officielle sur l'état d'avancement du projet EPU.

M. Saint-André répond que suite à la visite des évaluateurs, le rapport a été très favorable pour les différents éléments demandés :

- la reconduction de l'ISTIA
- la création de deux nouvelles spécialités : une portée par l'ISSBA et une portée par l'IMIS
- la création d'un centre polytechnique universitaire

Les contacts avec les experts laissent penser que le dossier ne posait pas de problème. L'avis (non écrit pour le moment) de l'assemblée plénière de la commission des titres d'ingénieurs indique que l'ISTIA est reconduit pour 6 ans. Les 2 autres spécialités ainsi que la création d'un centre polytechnique universitaire recevraient un avis négatif sur des arguments difficiles à comprendre. L'avis émis est provisoire. L'avis définitif sera rendu par la CTI de février. Dans le cadre d'une phase de négociation "active", un courrier doit être rédigé rapidement pour faire part des remarques et des interrogations de l'Université.

M. Saint-André prie les membres de la commission de l'excuser. Il doit quitter la séance pour se rendre à une réunion à Rennes.

#### **1.4. Organisation des jurys dans le cadre de l'ESPE**

M. Peltier présente ce point.

Le jury est nommé par le Président de l'Université de Nantes puisque l'ESPE dépend de l'université de Nantes. Une note sera envoyée concernant l'organisation de ces jurys.

Dans le cadre d'une formation organisée sur les 3 sites universitaires, l'organisation sera la suivante :

- une commission locale de parcours : étude par l'équipe pédagogique de site des éléments visant à valider l'année
- une commission académique de parcours qui aura pour but d'harmoniser les délibérations ayant eu lieu au niveau local
- un jury académique dans lequel les 14 "spécialités" des métiers de l'enseignement et de la formation seront représentées. La représentation sera équilibrée entre les sites de Nantes, Angers et le Mans et entre l'ESPE et les composantes disciplinaires.

M. Lenoir demande si effectivement les jurys ne se tiendront que les semestres pairs.

M. Peltier répond que le jury définitif (jury académique) ne se tiendra qu'une seule fois par an pour les 2 sessions. Par contre, les commissions semestrielles permettront de faire le point sur l'état d'avancement des étudiants.

M. Lenoir demande le dispositif retenu en cas d'une demande de réorientation après un semestre impair.

M. Peltier répond que ce point sera étudié par la commission locale de parcours.

M. Schaub fait part d'une interrogation des responsables de masters MEEF de l'UFR Sciences : pourquoi l'Université d'Angers s'est-elle singularisée par rapport à l'université de Nantes et à celle du Maine qui pratiquent une gestion par composante ?

M. Pulido répond que la singularisation porte notamment sur la modélisation des maquettes. L'Université d'Angers est la seule à avoir suivi la procédure établie au départ, c'est à dire une modélisation par l'ESPE.

M. Peltier répond que plusieurs réunions sont prévues, les prochaines auront pour objet l'étude de la carte des formations et des lieux de mise en œuvre de formation.

### **1.5. Politique de tarification "Formation Continue"**

M. Latouche présente ce point. La politique de tarification de la formation continue a été approuvée au conseil d'administration du 16 janvier dernier. Dans une politique de tarification, il y a deux dimensions, une concernant la détermination des tarifs formation par formation et une concernant l'élaboration de règles, les plus simples possibles, de tarifications (construction, affichage). Jusqu'à présent, il y avait 3 grilles tarifaires :

- une pour l'IUT
- une pour la formation médicale continue
- une pour l'ensemble des autres composantes de l'Université

#### **Les objectifs visés par cette nouvelle politique de tarification sont :**

- de simplifier
- d'être cohérent
- d'afficher (rendre lisible et visible)
- d'actualiser les tarifs

#### **Les actions de formations concernées sont :**

- Formations spécifiques à un public de formation continue (FC)
- Formations « mixtes FI/FC » : intégration de stagiaires de FC dans un groupe de FI
- Diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) et les formations de mise à niveau (pré-DAEU et Post-bac)
- Validation des acquis (VAE, VAP)

M. Latouche présente ensuite les principes retenus :

**I Principes généraux**

- Pour chaque formation, fixation d'un **tarif global** et d'un **volume horaire**
- Détermination des tarifs selon les spécificités des formations et non pas par rapport aux taux de prise en charge des Opcas
- Un **affichage explicite** des tarifs et des volumes horaires de formation

**I Pour les formations spécifiques FC**

- Un tarif unique, libellé « **coût formation** », (auparavant "tarif entreprise")
- Possibilité d'avoir également un **tarif « non financé »** (auparavant "tarif individuel")

**I Pour les formations mixtes FI/FC**

- Pour une formation donnée, un même tarif quel que soit le statut des stagiaires (CIF, contrat de pro, plan de formation, ...)
- Grille de tarification modulée par composante, par domaine (tertiaire / secondaire) et par niveau de diplôme avec, pour chaque item de cette grille, un tarif unique libellé « **coût formation** »
- Politique de l'université en faveur de certains publics (**tarif dérogatoire : notamment pour les demandeurs d'emploi**)

M. Peltier ajoute que la nouvelle grille de tarification ne s'appliquera qu'à partir de septembre 2014.

**1.6. Campagne d'évaluation des formations 2013/2014 : Calendrier opérationnel**

M. Peltier rappelle les éléments du cadrage pour 2013/2014 :

- Envoi des questionnaires aux composantes **le 13 décembre 2013**
- Ouverture de la période test sur les questionnaires **jusqu'au 20 décembre 2013**
- Remontée des remarques à : aurelia.techer@univ-angers.fr
- Mise à jour du questionnaire définitif par la DPE pour diffusion auprès des étudiants **le 10 janvier 2014**
- Le questionnaire est disponible en ligne depuis le **10 janvier 2014 et jusqu'au 15 juin 2014**. Le lien vers ces questionnaires est communiqué par la DPE.

L'objectif est d'améliorer significativement les taux de réponse cette année. Les responsables de formation doivent s'investir pour améliorer ces taux. M. Peltier attire l'attention sur l'importance d'avoir des taux de réponses significatifs car cette évaluation entre dans la procédure d'accréditation notamment pour justifier du suivi qualité des formations.

Mme Avignon demande si l'objectif à atteindre de 70 % concerne les inscrits ou les présents.

M. Peltier répond que cet objectif concernera plutôt les L2 ou les L3. Au vu d'un certain taux "d'évaporation" en L1, il sera difficile de demander un avis aux absents.

Mme Rey fait remarquer que la date fixée au 15 juin est prématurée pour certaines licences professionnelles. Elle demande à être informée régulièrement du taux de réponse.

M. Peltier répond qu'un tableau de bord pourra être envoyé par la DPE.

Mme Avignon ajoute que les responsables de formation ne s'estimaient pas assez informés sur l'analyse de ces réponses. L'accès au bilan leur semble difficile. Elle demande si les rapports ne pourraient pas être envoyés directement aux responsables.

M. Peltier répond que tous les Directeurs de composantes ont reçu de la part de la DPE le rapport d'évaluation de leur composante. Ils peuvent le diffuser en interne vers les responsables de formations.

Concernant les étudiants inscrits à l'Université d'Angers et physiquement à l'étranger la problématique devra être étudiée. Pour les établissements en convention avec l'Université d'Angers, ils doivent également satisfaire aux contraintes imposées par le Ministère.

## **2. Approbation du procès-verbal du 25 novembre 2013**

M. Peltier met au vote ce procès-verbal. Il est adopté à l'unanimité avec 28 voix.

M. Ballouche signale qu'il était présent à la réunion du 25 novembre 2013.

## **3. Créations de diplômes universitaires (DU) :**

### **3.1. DU "Exploitation opérationnelle d'un camping"**

Mme Moisy, responsable de la formation présente ce DU. A partir de relations déjà existantes avec le secteur hôtellerie de plein air", il s'est avéré que de réels besoins en terme de formation existaient. Ces besoins ont pris la forme de dispositifs financiers impulsés par les régions Bretagne et Pays de la Loire.

Ce DU repose sur 3 piliers principaux :

- des compétences linguistiques en particulier en néerlandais et la capacité de développement d'une offre via internet
- la maintenance technique et l'exploitation d'un camping
- le droit des contrats (droit du travail notamment pour les saisonniers) et la gestion des stocks

Cette formation s'adresse à des personnes travaillant déjà dans le secteur et l'objectif est de proposer progressivement des enseignements à distance. Les syndicats professionnels y sont très favorables.



Le seuil d'ouverture a été fixé à 11 stagiaires, la capacité maximum d'accueil à 17 personnes compte-tenu du matériel pédagogique mis en place (logiciels de E pédagogie). La durée de la formation est de 174 heures avec un module important consacré au Néerlandais. Le coût de la formation a été établi en partenariat avec la profession pour déterminer une tarification.

M. Peltier précise que les tarifs proposés devront tenir compte du cadrage voté par le conseil d'administration. Il faudra pour cela se rapprocher de la Direction de la Formation Continue. Les objectifs de la formation ainsi que le contenu sont clairement définis. Il propose de voter sur la création de ce DU. Les membres de la commission émettent un avis favorable avec 24 voix pour, 3 abstentions et 1 vote contre.

### **3.2. DU "Compétences en Anglais"**

M. Dumas présente ce dossier. Il s'agit de répondre au souhait de l'UFR de ne pas laisser le monopole des formations en Anglais à des organismes privés. La durée de la formation est de 192 heures assurées majoritairement par des enseignants statutaires de l'UFR LLSH. Les sessions sont prévues sur des périodes consécutives au second semestre de manière à ce que les enseignants puissent se libérer et à disposer de salles. Le public de professionnels est assez varié.

M. Peltier informe que la capacité d'accueil est de 18 stagiaires et le seuil d'ouverture est fixé à 8 stagiaires. La maquette pédagogique comporte 3 blocs de 64 heures : communication orale, compréhension et phonétique, anglais professionnel (anglais commercial et d'entreprise). Les tarifs seront également à recadrer par rapport à ce qui a été voté au conseil d'administration.

M. Lenoir demande quel est le niveau de compétence en langue validé par ce DU.

M. Dumas répond qu'il s'agit du niveau BAC qui peut être B1 ou B2, correspondant soit à une Langue vivante 1 ou soit à une Langue vivante 2. Les stagiaires seront soumis à un test de positionnement. La volonté du porteur de projet est aussi de ne pas bloquer l'entrée à des personnes qui seraient un peu en dessous du niveau.

M. Peltier propose de voter sur ce DU. Les membres de la commission émettent un avis favorable avec 25 voix pour, 2 abstentions et 1 voix contre.

M. Lemaire demande si pour le DU il existe un seuil minimum de niveau.

M. Peltier répond que non, cela dépend de l'objectif défini par l'équipe pédagogique. Le DU est considéré comme un complément de formation.

### **3.3. DU "Sécurité routière et prévention des risques"**

M. Allain présente de DU. Le département de psychologie à travers un certain nombre de ses enseignants a un intérêt pour la sécurité routière. Un projet de master psychologie de la sécurité routière avait été déposé dans le cadre de la dernière campagne d'habilitation; il a été habilité, mais pour des raisons budgétaires il n'a pas été ouvert. L'objectif est de former des psychologues en sécurité routière. Le DU a été articulé par rapport à la formation de master pour pouvoir permettre à d'autres types de professionnels tels que les professionnels de l'assurance, de santé, caisses maladie, collectivités territoriales, gendarmerie de se former aux aspects "psychologiques".

Le titre de psychologue est protégé. Pour être psychologue, il faut être titulaire d'une licence et d'un master en psychologie. Une demande existe en terme de formation pour des personnes n'ayant pas ce niveau. Ce DU reprendra les enseignements d'une partie de ce master et permettra aux professionnels d'acquérir une compétence en psychologie de la sécurité routière.

La capacité d'accueil est de 10 stagiaires, la durée de la formation est de 105 heures. M. Allain indique que la tarification sera ajustée en fonction du vote sur la nouvelle tarification en formation continue du dernier conseil d'administration.

M. Peltier propose ce DU au vote. Il est approuvé avec 26 voix pour et 2 abstentions.

### **4. Calendrier universitaire 2014/2015 (Annexe 2)**

M. Peltier indique que les dates des congés seront votées sous réserve de la parution au BO des dates officielles.

Mme Mallet demande si ce calendrier commun doit être adopté par toutes les composantes.

M. Peltier répond qu'il s'agit d'un cadrage et chaque composante doit s'adapter en fonction de ses contraintes propres.

Mme Duchène estime que les inscriptions tardives relevant du Directeur de composante posent la question de l'égalité entre composantes. Les étudiants de 1ère année qui souhaitent se réorienter fin septembre ou début octobre se retrouvent bloqués et n'ont pas toujours le choix de la formation. Au final, les étudiants se réorientent souvent par défaut. Mme Duchène souhaite plus de souplesse dans les procédures. Elle considère les décisions des Directeurs de composantes comme arbitraires.

M. Peltier répond que pour des raisons organisationnelles, il faut que les effectifs soient stabilisés le plus tôt possible sans exclure la possibilité de changement d'orientation dans certains cas.

Les inscriptions tardives sont également visées par le Vice Président du CEVU, voire par le Président et ne sont pas soumises à l'avis de commissions souveraines.

Pour répondre à Mme Duchène, M. Schaub, Directeur de l'UFR Sciences ajoute qu'il faut stabiliser les inscriptions pour établir les groupes de TD. Il ne s'agit pas d'un avis exclusif du Directeur. Il précise que pour

les formations en alternance, les contrats d'apprentissage se font attendre des entreprises et les délais pour les inscriptions pourraient être plus longs.

Mme Favreau ajoute que les préoccupations des Directeurs de composantes sont précisément la réussite des étudiants. Par conséquent, autoriser l'inscription d'un étudiant arrivant à l'Université avec un mois de retard par rapport à un programme pédagogique de début d'année, n'est pas lui donner toutes les chances de réussir. La stabilisation des effectifs permet aussi aux étudiants inscrits dès le début juillet de travailler dans de bonnes conditions.

Mme Duchène répond que la notion d'arbitraire ne veut pas dire "avoir de mauvaises intentions" et n'est pas forcément péjoratif. Elle constate cependant que les refus d'inscriptions dont elle a eu connaissance concernaient essentiellement des demandes pour l'UFR DEG. Elle regrette que les conditions d'études soient impactées par les restrictions financières. Elle souhaite que la communauté universitaire se mobilise à nouveau pour demander des moyens supplémentaires.

M. Dumas déclare qu'il n'a refusé aucune inscription tardive au regard de capacités de groupes de TD déjà atteintes. Un assesseur ou un Directeur demande toujours l'avis du directeur de département.

M. Ballouche fait remarquer un décalage entre la date limite des réunions de jurys des masters professionnels et la date limite d'inscription en doctorat, même si il y a la possibilité de s'inscrire tardivement.

M. Peltier répond que les dates sont des dates butoirs. Il faut prendre en compte les contraintes de stage et de soutenance de stage se déroulant à l'étranger, notamment pour une formation de master à l'ITBS. Cependant, il est demandé aux responsables de formation d'organiser les jurys le plus tôt possible.

M. Peltier soumet au vote ce calendrier. La CFVU émet un avis favorable avec 26 voix pour et 2 abstentions.

#### **5. Présentation des trames de comptes-rendus : comité de pilotage pédagogique et conseil de perfectionnement**

M. Peltier informe que le comité licence et licence professionnelle a réfléchi à des propositions de trames pour les conseils de perfectionnement et les comités de pilotage pédagogique.

Il précise que l'objectif de ces trames n'est pas d'imposer un modèle unique mais de structurer la réflexion et de faciliter l'exploitation de ces comptes rendus dans le cadre de la procédure d'accréditation. Il remercie les membres du comité licence pour leur travail. Cet outil permettra aux responsables de balayer les points qui ont semblé pertinents au comité licence.

Ces trames ont vocation à évoluer en fonction des retours d'expériences.

Mme Avignon fait part de ses difficultés à transmettre cette méthodologie à ses collègues enseignants qui ne comprennent pas bien les objectifs.

M. Dumas répond qu'il ne s'agit pas de faire "un autre" compte-rendu.

Mme Avignon signale que le département d'histoire regrette que les étudiants soient intégrés uniquement au conseil de perfectionnement.

M. Peltier répond qu'il s'agit de propositions. Dans le cadre du comité de pilotage pédagogique, il a été considéré que les aspects logistiques des formations devaient être débattus entre pédagogues et équipe administrative, les délégués de classes ont pour rôle de faire remonter les remarques alors que pour le conseil de perfectionnement, l'usager a un droit de regard sur sa formation.

Il ne s'agit que de propositions. Cependant, il faut éviter une dispersion trop importante entre composantes.

## **6. Bilan du mandat du Vice Président Etudiant (Annexe 3)**

M. Jacquet présente ce point. Il rappelle qu'il a été élu avec Solène Gourdon, chargée de mission, en mars 2012.

Il avait annoncé en début de mandat que les études devaient prévaloir sur les fonctions de Vice-Président Etudiant. Il a tenu cet engagement.

Il ajoute que l'éventail des domaines dans lesquels le vice président a un rôle est très large d'où la nécessité d'avoir un soutien administratif.

La mission du VPE dans le cadre du tutorat d'accueil ne lui semble pas pertinente, par manque de formation en tant que "recruteur" et par manque d'information sur la spécificité de chaque UFR.

Le rôle du VPE se situerait plus sur les améliorations à apporter en collaboration avec les UFR.

La nouvelle version de la Fête de la rentrée édition 2012 "campus day" a été difficile à mettre en place. Il constate que les charges organisationnelles et de gestion qui lui ont été confiées ont empiété sur l'aspect conception et valorisation du projet.

M. Jacquet a réussi à obtenir les coordonnées de l'ensemble des associations. Quatre conférences des Etudiants Président d'Associations (CEPA) ont été organisées. Un problème persiste cependant : à chaque renouvellement de bureau, il y a toujours le risque qu'un certain nombre d'informations se perde.

M. Peltier remercie M. Jacquet et Mme Gourdon pour leurs actions pendant ces deux années. Il est conscient qu'il est difficile de concilier les études avec ces fonctions. Le bilan des actions menées est globalement très positif.

## **7. Demandes de labellisation et de subventions FSDIE**

M. Morice présente les demandes de labellisation :

- Bureau des étudiants de Droit

- Association BDE ISSBA
- AEM-MIAF (Association des Etudiants en Master Management International des Arts de la France)

Ces demandes ont reçu un avis favorable de la commission vie étudiante du 14 janvier dernier.

M. Peltier propose de voter sur ces demandes. La CFVU émet un avis favorable à l'unanimité.

M. Peltier invite les associations à signer la charte de bonne conduite dans le cadre de l'organisation de soirées étudiantes. Il souhaite sensibiliser les étudiants à la notion de responsabilité notamment pour la prise en charge d'étudiants en état d'ébriété. Il n'y a pas toujours nécessité de déranger la police ou les pompiers.

M. Morice présente ensuite les demandes de subventions FSDIE :

- **BDE DROIT** - Concours d'éloquence et soirée de remise des prix. Montant proposé par la CVE : 3000 €  
Le montant initial demandé était de 5000 euros. Il a été proposé 3000 euros correspondant au plafond de 2000 euros pour l'organisation d'une soirée de gala et 1000 euros pour la remise du prix d'éloquence.

- **UGEAC UNEF** – Nouvel An chinois au restaurant universitaire. Montant proposé par la CVE : 600 €  
Le projet d'organisation d'une soirée au moment de Noël ne s'est pas réalisé à cause d'un problème de location de salle. L'association dispose donc d'un reliquat de 800 euros. Il s'agit ici de relancer le projet. Melle Duchène rappelle que l'objectif de cette soirée était de créer une animation dans les cités universitaires et pallier les problèmes d'isolement des étudiants. L'association poursuit ses recherches pour obtenir un local. Le projet "nouvel an chinois" a pour objectif de discuter des problématiques des étudiants étrangers notamment avec des étudiants chinois.

- **Association Techniques Commerciales d'Angers (IUT)** – Coupe de France des IUT. Montant proposé par la CVE : 2100 €

Les étudiants ont déjà participé à cet évènement. Il s'agit de la 12ème coupe de France des IUT organisée cette année à Lyon.

Mme Bouvier précise que le but est de favoriser la rencontre entre les étudiants des 113 IUT de France. Toutes les disciplines sportives sont représentées. Une sélection des meilleurs étudiants est faite au niveau du SUAPS.

- **Association GENEPI** – Le WERF (Week end de réflexion en lien avec le milieu carcéral) – Thème : La vie après la prison. Il s'agit de conférences-débats ouverts au public. Montant proposé par la CVE : 3500 €. M. Morice précise que l'association disposait d'un reliquat de 460 euros pour un projet d'exposition photos non réalisé. Ce projet se fait en lien avec la prison d'Angers.

M. Peltier propose de voter sur les montants proposés par la commission vie étudiante. La CFVU émet un avis favorable à l'unanimité avec 28 voix.

#### **8. Bilan de l'utilisation des fonds "FSDIE" pour l'année 2013 (Annexe 4)**

M. Morice informe qu'il s'agit du bilan de l'année civile 2013. Le bilan national est effectué sur l'année universitaire 2013/2014. Il est difficile dans ce cas de faire des comparaisons. L'année 2013 permettra cependant d'avoir une certaine lecture de l'activité vie étudiante. Il salue le travail effectué par les étudiants et la vice présidence étudiante depuis quelques années et en particulier M. Jacquet. Il souhaite poursuivre avec la nouvelle vice présidence le travail sur la pérennisation des associations notamment grâce à la mise en place de boîtes aux lettres.

M. Ballouche rappelle que les Journées Mondiales des Zones Humides 2014 organisées par l'association Pegazh auront lieu les 24, 25 et 26 janvier 2014 aux Salons Curnonsky à Angers.

M. Peltier demande que l'association Pegazh mais également toutes les associations fassent remonter l'ensemble de leurs initiatives car elles participent au rayonnement de l'université.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président de l'Université

Jean-Paul Saint-André

Le Vice Président du CEVU

Didier Peltier

La Directrice des Enseignements et de la Vie  
Etudiante

Brigitte Brault